

# **SAMBE**

Bulletin de la Société des Amis de Mongo Beti

---

N° 17-18 – Janvier - Décembre 2011

---

Odile Biyidi Awala : Éditorial, p. 1

Mongo Beti : Préface à l'édition de 1977 de *Main basse sur le Cameroun*, p. 1

Bibliographie, p. 16

Bulletin d'adhésion , p. 16

---

*L'année 2011 ne nous a pas laissé le loisir d'absorber notre retard. C'était pourtant l'année du dixième anniversaire de la disparition de Mongo Beti, le 7 octobre 2001 à Douala. Nous avons essayé de marquer cet anniversaire en donnant à la première semaine d'octobre une importance particulière. Des manifestations ont eu lieu non seulement à Yaoundé, mais aussi à Bafoussam.*

*À Yaoundé des membres de la Sambe sont intervenus au collège Mongo Beti et au collège Vogt. Le Centre culturel Francis Bebey a organisé une lecture de passages de *Ville cruelle* par un groupe de jeunes du quartier.*

*Le 6 octobre nous avons eu une conférence à la Librairie des Peuples Noirs avec les magistrales interventions de Fabien Eboussi Boulaga et de Mathias-Éric Owona Nguini.*

*Le 7 octobre l'assemblée maintenant traditionnelle des amis de Mongo Beti a réuni à Akometam une centaine de personnes. Musique, danses, témoignages, lectures se sont succédé, avant de se conclure par une collation.*

*Dans ce numéro nous vous offrons la lecture de la préface que Mongo Beti a écrite pour la réédition, en 1977, de son ouvrage *Main Basse sur le Cameroun*, interdit par décret du ministre de l'Intérieur français en 1972. Cet ouvrage put reparaitre en effet en 1978 après l'annulation de l'arrêté d'interdiction à la suite de deux procès, l'un au Tribunal de Grande Instance de Rouen (76, France), l'autre au Tribunal Administratif de Paris, gagnés par Mongo Beti et son éditeur François Maspéro.*

*Odile Tobner*

---

## ***Quatre années d'interdiction... ou de la censure, en connaissance de cause***

Puisqu'il est convenu que le poids d'un événement ne se mesure pas à sa seule dimension matérielle, je n'hésite pas rétrospectivement à considérer la parution de *Main basse sur le Cameroun*, en juin 1972, chez François Maspéro, et plus encore son interdiction et sa saisie une semaine plus tard comme un vrai petit Diên Biên Phû du néocolonialisme au Cameroun.

Certes, le sort de dizaines de milliers de soldats blancs ne fut pas immédiatement ni directement en jeu ; il est bien vrai que le monde entier n'avait pas les regards tournés vers ma modeste personne ni vers ce malheureux pays, ni le souffle suspendu par l'attente de quelque dénouement pathétique. Pourtant, en déchirant brutalement l'épais voile d'imposture et de tabous tendu sur ce champ de carnage depuis 1960, année où par la grâce de Foccart et des services secrets français fut intronisé l'homme qui n'allait trouver en Pinochet lui-même qu'un pâle émule, mon livre a été un lourd pavé lancé dans la mare de sang et de boue où barbotaient sans bruit ni remous tant de personnages et d'intérêts apparemment respectables ; il a agi en même temps comme le coup de projecteur dévoilant un si hideux grouillement qu'il y a lieu de parier que rien là-bas, sous la feinte impavidité, ne sera plus jamais comme avant. Pouvoir de la littérature. N'a-t-on pas vu récemment des publications qui avaient brillé auparavant par la poltronnerie se lancer à leur tour dans la dénonciation de la scandaleuse dictature du petit Peuhl<sup>1</sup> ?

Alors que journalistes, écrivains, conférenciers, éditeurs ayant notre continent en charge avaient

---

1 Cf. *L'Économiste du tiers-monde*, novembre-décembre 1976, et *Afrique Asie*, 21 décembre 1976.

toujours rivalisé à qui témoignerait la plus respectueuse soumission au lobby esclavagiste de Paris, protecteur d'Ahmadou Ahidjo, nous avons été les premiers, les seuls longtemps, à appeler les choses par leur nom, et le Papa Doc de Yaoundé un misérable assassin à gages. Nous avons fracassé l'arme la plus redoutable de la mafia foccartiste en Afrique, le silence, dont la loi implacable étranglait sans recours le peuple camerounais.

Monstre à la fois terrifiant par ses allures d'iceberg et plus rusé qu'un bataillon de serpents, la nouvelle mafia avait glissé ses hommes partout, dans les salles de rédaction de Paris comme dans le moindre établissement commercial ou missionnaire de la brousse africaine, dans les ministères de la capitale française comme dans ceux de la capitale camerounaise. À travers cette ramification quasi inextricable d'artères de la connivence et de filières de la honte roulait tranquillement le poison de la déformation ou, plus souvent encore et combien plus funeste, celui de l'omission, du refus d'informer l'opinion en lui annonçant les atrocités sans nombre d'Ahmadou Ahidjo et de ses conseillers visibles ou occultes. Que d'horreurs, qui avaient suffi à établir la réputation d'un Hitler, se sont ainsi englouties dans les oubliettes de l'Histoire, parce que le bureau de Yaoundé de l'Agence France presse, jouissant là-bas d'un véritable monopole, s'est soigneusement abstenu de les ébruiter, ou parce que, dans une salle de rédaction parisienne, un journaliste affidé, qui en avait eu connaissance par une source parallèle, s'est empressé de les enfouir dans la vase d'une conscience corrompue.

L'impunité et l'arrogance du lobby esclavagiste se perpétuaient donc depuis dix ans, et toute curiosité pour le Cameroun et son martyr semblait à jamais désamorcée. Aussi, en 1970, la mafia crut-elle pouvoir appliquer encore une fois à l'affaire Ouandié-Ndongmo les recettes qui lui avaient si souvent réussi ; mais c'était un bien gros morceau, celui-ci ; pour l'avaloir, voilà le lobby contraint de se découvrir, d'accumuler les erreurs d'appréciation. Il allait achever de perdre son honneur, sans compter sa réputation de savoir-faire, en recourant contre l'auteur et l'éditeur courageux du récit de cette gigantesque parodie de justice à une de ses techniques sans doute les plus éprouvées, mais en même temps la plus sottement mécanique, la plus inopportune dans le cas de *Main basse sur le Cameroun*, l'interdiction suivie d'une saisie.

Au milieu de l'indifférence publique, et même parfois taxés de témérité et regardés avec condescendance, nous avons engagé le fer contre la nouvelle mafia, à travers le ministère de l'Intérieur. Après bien des vicissitudes, la longue épreuve de force vient de se terminer à notre triomphe. Voilà pourquoi nous pouvons aujourd'hui publier à nouveau *Main basse sur le Cameroun*, cette fois sans la moindre inquiétude, en toute sérénité.

### **Africain, si vous saviez...**

Ce livre a trop apporté à ma célébrité, ainsi, je l'espère, qu'à une meilleure connaissance à travers le monde du combat des révolutionnaires camerounais, pour mettre sa nouvelle édition dans le commerce sans démêler les diverses péripéties provoquées par son interdiction en 1972, et dont la rumeur confuse et déformée aura pu troubler le lecteur.

Et d'abord comment ai-je été amené à concevoir cet ouvrage ?

Je n'avais auparavant écrit que des romans ; encore m'étais-je éloigné de cette activité elle-même depuis quatorze ans, n'envisageant guère de la reprendre bientôt, trop absorbé par les nombreuses tâches de mon métier et par l'éducation de mes enfants. Voici dans quelles circonstances je connus mon chemin de Damas.

C'était au mois de novembre 1972. Ernest Ouandié, président de l'Upc, mouvement révolutionnaire clandestin, et Mgr Albert Ndongmo, évêque catholique de Nkongsamba, personnalité très populaire de l'opposition légale, arrêtés quelques mois plus tôt dans des conditions très différentes, sont au secret quelque part dans Yaoundé. On ne sait rien d'eux. Aucun avocat n'a été autorisé à leur rendre visite, ni personne de leurs familles. Ceux qui connaissent les traditions sanguinaires du régime d'Ahmadou Ahidjo éprouvent toutes les inquiétudes.

Quelques jours après l'arrestation de l'évêque, la radio gouvernementale a bien diffusé une bande magnétique, présentée comme une confession de l'ancien évêque de Nkongsamba ; mais les propos tenus par le prélat et sa voix méconnaissable laissaient chacun penser que cet homme si ferme d'habitude avait été drogué, à moins que la bande n'eût été truquée. D'une façon ou de l'autre, l'évêque avait été l'objet de violences.

C'est donc *a priori* de compassion et d'indignation que le sort du prélat devrait frapper les honnêtes

gens, normalement. D'ailleurs, selon les principes élémentaires du libéralisme occidental, tout prévenu n'est-il pas réputé innocent jusqu'à ce qu'un tribunal ait établi publiquement sa faute ? De plus, l'évêque ayant à répondre, entre autres chefs d'accusation, d'une tentative de coup d'État, l'instruction d'une affaire de cette gravité ne requiert-elle pas un secret exceptionnel ?

Or, coup de tonnerre sur le ciel bleu de mes illusions, c'est le moment que choisit un journaliste français, homme, s'il en fut, nourri à la mamelle de l'humanisme et de la démocratie, pour publier dans un quotidien français unanimement admiré comme un magnifique fleuron d'universalisme militant un texte qu'aucune casuistique ne saurait absoudre de l'intention de blanchir par avance le bourreau en insultant la victime, le prisonnier sans défense jeté dans une oubliette moyenâgeuse. Imagine-t-on *Le Quotidien de Paris* ou *Le Canard enchaîné* se répandant en imprécations contre Vladimir Boukovski à l'époque récente où il se morfondait dans un asile psychiatrique pour opposants ?

J'adressai le jour même une énergique protestation au directeur du journal. Jobard impénitent, j'espérais sincèrement qu'on publierait ma lettre, en l'accompagnant, comme il est de tradition dans ce quotidien, d'un commentaire entre crochets qui présenterait des excuses aux lecteurs en mettant l'affaire sur le compte d'une inadvertance - *errare humanum est*, comme on dit. Il n'en fut rien.

Pour moi, comme pour la très grande majorité des Camerounais, Ernest Ouandié n'était pas seulement un héros, mais aussi un frère dont les souffrances nous ont arraché des torrents de larmes. Pourtant, le chemin de croix d'Ernest Ouandié n'eût sans doute pas suffi à me précipiter dans l'aventure très aléatoire que représentèrent dès le début la quête d'informations et la rédaction de *Main basse sur le Cameroun*. Dès la capture du chef révolutionnaire, nous n'avons douté à aucun moment d'assister au prélude d'une liturgie de sang aux règles connues d'avance, qui, comme la corrida, devait nécessairement se clore par la mise à mort. Ce destin tragique, le chef révolutionnaire l'avait choisi en connaissance de cause, comme il l'a montré au moment suprême. Quelle autre logique attendre d'un régime qui s'est assigné pour unique mission d'exterminer les Camerounais les plus purs, les plus nobles ?

En revanche, l'encouragement publiquement manifesté par le plus authentique représentant de l'humanisme occidental à l'odieuse persécution d'un évêque catholique romain, d'un homme noir dont l'Occident eût dû être fier, m'intrigua. Quel ennemi mortel d'un nouveau genre, au lieu de son propre ouvrage, l'Occident pouvait-il voir dans ce prélat bamiléké ? Pourquoi un quotidien jouissant d'une réputation de compétence et d'intégrité qui ne lui était plus contestée nulle part sur la planète pouvait-il compromettre son crédit en prenant parti tapageusement dans un ténébreux et sordide règlement de comptes exotique ? Pourquoi des principes tenus pour sacrés, et d'ailleurs proclamés sans cesse à grand fracas de rhétorique, étaient-ils devenus subitement lettre morte dès qu'il y avait eu danger de les appliquer à un Africain ? Pourquoi tous les Blancs, au fond d'eux-mêmes, se révélaient-ils finalement partisans de l'apartheid ?

Effectuée à la veille du procès de Yaoundé et de son sanglant dénouement, une première enquête, succincte mais substantielle, me permit d'appréhender, sous l'amoncellement de folklore à base d'ethnologie, ce travesti pseudo-intellectuel du racisme, la noblesse de traits d'une figure africaine que le badigeon de la médisance n'avait pas entamée. Mais elle me fournit aussi, tout de suite, une hypothèse de travail que tant d'autres informations, au cours de l'année 1971, Ernest Ouandié ayant été exécuté et l'évêque croupissant dans un camp de concentration, allaient vérifier point par point. Trop assuré de la protection du Vatican, le prélat camerounais avait commis le crime de partir en croisade contre la version moderne de l'esclavage des nègres, l'oppression économique interdisant aux Camerounais tout développement autonome. Cela s'appelle l'apartheid chez Vorster ; dans le système français, d'un nom moins rébarbatif, la coopération ; autrement, ailleurs. Mais c'est bien, toujours, le même phénomène.

Pierre Jalée, Samir Amin et d'autres théoriciens ont maintes fois et fort bien exposé les mécanismes du pillage économique du tiers-monde. En rassemblant les informations méthodiquement recueillies, je découvrais avec une sorte de colère jubilatoire comment cette surexploitation se traduisait concrètement dans le vécu quotidien d'une population que j'avais le privilège de connaître doublement, y ayant grandi et l'observant maintenant de l'extérieur, deux angles de vue aussi complémentaires qu'ils sont indispensables l'un à l'autre. On dit que la réalité dépasse la fiction ; mais combien l'horreur des pratiques politico-économiques du néocolonialisme, dans un pays dont l'indépendance n'est que parodique, surclasse toutes les analyses théoriques qu'on peut en lire dans les livres les plus savants.

Dans ce pays, les gens meurent comme des mouches, faute de médicament et la mortalité infantile atteint les sommets vertigineux de 200 pour 1.000 ; néanmoins, les Camerounais sont privés, dans la pratique, du droit de fabriquer même un grain d'aspirine ; de la sorte, ils sont contraints d'importer tous leurs médicaments de France, et, comme par hasard, plus d'une décennie après l'indépendance, l'État camerounais se soucie peu de contrôler l'importation et la commercialisation des médicaments, s'en remettant entièrement à une bande de margouilins européens qui n'hésitent pas à réaliser des profits spéculatifs sur la souffrance même de nouveau-nés.

Cette population si démunie a tout à créer, et la priorité des priorités devrait être pour elle d'accumuler le capital nécessaire aux exigences pressantes de l'investissement ; mais les établissements financiers français, qui détiennent le monopole de fait de la collecte de l'épargne africaine, transfèrent mécaniquement celle-ci en Europe, sans aucune restriction ni aucun contrôle, entretenant ainsi au détriment de miséreux une extraordinaire hémorragie de capitaux, qui mettrait à genoux même des économies dix fois plus riches et plus solides<sup>2</sup>.

C'est une vérité première que les Africains manquent d'esprit d'initiative ; pourtant, c'est l'État camerounais lui-même, entre les mains d'assistants techniques français disciples de Vorster, dont une étonnante réglementation met le crédit hors d'atteinte des nationaux, pour le réserver aux commerçants et aux entrepreneurs européens.

Chacun vous déclarera avec assurance que le Cameroun manque cruellement de cadres sinon pourquoi la France lui enverrait-elle chaque année tant de coopérants ?

Cependant, on voit couramment des diplômés de l'enseignement supérieur au chômage ou, pour peu qu'ils se soient montrés turbulents, contraints à l'exil - au point que le Cameroun passe pour être le pays d'Afrique noire ayant le plus de diplômés de l'enseignement supérieur vivant à l'extérieur de ses frontières.

Enfin voici un peuple traditionnellement reconnu pour être un des plus progressistes d'Afrique, compte tenu de ses aspirations que les faits n'ont cessé de rendre éclatantes depuis trente ans ; pourtant, ce peuple se trouve livré aujourd'hui à la paranoïa négrophobe des agents tout-puissants de l'extrême droite française, au sein de laquelle se recrute exclusivement l'assistance technique destinée au Papa Doc de Yaoundé. On allongerait indéfiniment et inutilement la liste de ces paradoxes. Tel est l'univers de folie dont n'a pas pu s'accommoder Mgr Albert Ndongmo, cet homme de cœur et de réflexion.

Si le point de départ de *Main basse sur le Cameroun* fut un article de presse révoltant, sa rédaction, tout au long de l'année 1971 et des premiers mois de 1972, fut soutenue par une prise de conscience qui alla s'approfondissant. Jusque-là, j'avais donné au néocolonialisme français au Cameroun et en Afrique noire en général une interprétation en quelque sorte conjoncturelle, celle d'un combat d'arrière-garde, et son agressivité acharnée s'expliquait suffisamment à mes yeux comme la frénésie spasmodique d'un monstre agonisant. Je crois pouvoir dire que je partageais cette vision optimiste avec nombre d'intellectuels africains progressistes et peut-être même révolutionnaires. Mais au fur et à mesure de ma collecte d'informations et de leur mise en perspective, je me convainquis chaque jour davantage que l'identité du vécu quotidien des Africains dans un pays comme le Cameroun, victime de la

---

2 Dans *L'Économiste du tiers-monde*, n°2, de février-mars 1974, l'économiste et juriste camerounais bien connu Abel Eyinga, décrivant le fonctionnement d'une étrange institution de la « coopération franco-africaine », le *compte d'opérations*, fait des révélations malgré lui fracassantes, qui établissent que ce fameux *compte d'opérations* n'est qu'une mécanique d'extorsion indolore de leurs maigres devises aux Républiques africaines par la Banque de France. On aurait pu s'attendre à ce que les autorités de la « coopération franco-africaine », répondant par un biais ou un autre à cette grave dénonciation, s'expliquent, soit pour justifier le *compte d'opérations* en mettant bien en évidence les avantages pour les pays africains concernés, soit pour convenir de l'erreur technique et déclarer y renoncer. Rien n'est venu, mais le *compte d'opérations* continue.

De la même façon, le Dr Escoffier-Lambiotte, de retour du Cameroun, s'était borné à constater, dans *Le Monde* du 26 décembre 1973, que le pays était totalement à court de médicaments dès le 15 de chaque mois, comme s'il s'était agi là d'une fatalité et non d'une révoltante défaillance des responsables. J'écrivis donc à cette journaliste réputée pour lui faire part de mes propres interrogations sur une question vitale pour les populations camerounaises. Mme Escoffier-Lambiotte n'a pas cru devoir même me répondre par une lettre personnelle.

Tel est le mépris pour les Africains dans la francophonie qu'il n'y est pas d'usage de dialoguer avec les intellectuels noirs. Ou bien ils sont dans le système et y font alors figure de technocrates, au mieux, c'est-à-dire de grands exécutants qui laissent aux assistants techniques français ce fardeau bien connu de l'homme blanc, le privilège de la pensée. Ou bien ils sont opposants, c'est-à-dire en exil - alors fi des transfuges ! Gouverner est décidément un art difficile.

« décolonisation » gaulliste, avec celui des mêmes Africains dans l'enfer universellement reconnu de l'empire de M. Vorster, n'était pas un phénomène fortuit, mais bien le révélateur d'une convergence foncière entre les stratégies africaines de Paris et de Pretoria, sinon entre les mentalités des peuples blancs des deux nations.

C'est en découvrant peu à peu qui avait été Mgr Albert Ndongmo, quels projets avaient été les siens, quel rôle il avait tenté de jouer, que le Cameroun d'Ahmadou Ahidjo m'apparut, pour la première fois, comme un véritable bantoustan : tous les profits aux firmes et aux entreprises blanches, mais toutes les larmes, toutes les plaies de la misère aux nègres ; un abondant prolétariat noir, pouilleux et docile, mis au service de la prospérité capitaliste ; pour protéger l'insolent triomphalisme judéo-chrétien, la terreur exercée contre les Noirs désarmés, les exactions, les saccages de quartiers entiers, les humiliations, les brutalités à chaque coin de rue, les fouilles, une censure perverse, le silence d'un peuple transformé en une morne procession de zombies, les massacres, un génocide social et culturel menaçant constamment de dérapier vers le génocide tout court. Et, comme avocats chargés d'égarer la perplexité de l'opinion internationale, des roitelets nègres tout droit sortis d'une minutieuse chronique de la traite, chefs de tribus ruiselant de verroterie, vaticinateurs ahuris aboyant des mystiques dépravées à force de complaisance, dont le seul énoncé écorcherait la bouche même de leurs commanditaires.

Je me persuadais que, sauf miracle, un jour, dans un avenir parfaitement prévisible, l'humanité imprévoyante se réveillerait devant le fait accompli d'un Soweto à l'échelle de tout le continent noir, comme le cultivateur surpris dans son honnête sommeil par la fonte des neiges et découvrant dans la terreur qu'il est cerné de tous côtés par les eaux menaçantes. Quelques humanistes occidentaux, chrétiens de préférence, publieraient dans un journal ou une revue connue pour sa compassion traditionnelle à l'égard des déshérités des pages pénétrantes dont l'élévation ne le céderait pas à l'ironie dévastatrice d'un Montesquieu fustigeant l'esclavagisme, ni à l'écrasante concision d'un Tacite stigmatisant l'abjection de la cour de Néron ; on donnerait ces pages à commenter aux candidats au baccalauréat. Le représentant de l'Urss consentirait peut-être, à l'instigation de Cuba, à prononcer une diatribe tonitruante mais modérée sur le thème de cette mutation brusque de l'Afrique, non prévue dans *Le Manifeste du parti communiste*. Il est hautement probable que le Vatican ne tarderait pas à lui emboîter benoîtement le pas. Et puis chacun oublierait bientôt et retournerait à ses occupations habituelles. Ainsi va la vie internationale.

Alors, Giscard d'Estaing et Vorster, qui ont à leur disposition d'excellents juristes, arriveraient bien à s'accorder sur une formule de haute moralité sauvegardant la fiction de la souveraineté d'un Ahmadou Ahidjo ou de tout autre chef noir de bantoustan. Un chercheur avisé rédigerait une belle thèse sur cette nouveauté du droit international et en créditerait l'esprit particulièrement délié des Africains. Ce serait un nouveau chapitre dans le manuel de cette discipline, qu'on trouve entre les mains des étudiants des facultés.

Quant aux Africains, ils seraient à nouveau dans les fers, et cette fois sans doute pour très longtemps.

Distributeur jaloux des rôles sur la scène de l'Histoire, on dirait que le destin a fait des uns des moutons à jamais, et des autres des loups quoi qu'ils disent, et peut-être quoi qu'ils veuillent ; toujours vigilant, tantôt il serre les rênes de sa prépotence, tantôt il joue à les relâcher. C'est cette répartition arbitraire que M. Senghor et ses disciples n'hésitent pas à appeler du terme élégant de complémentarité. La poésie a de ces pouvoirs...

Le lecteur m'accuse peut-être déjà d'extrémisme schématisant. Je lui demande de considérer la rage de collaboration qui, depuis près de deux décennies, lie Paris et Pretoria, et qui vient de donner à M. Vorster les moyens de se doter d'une bombe atomique, bientôt suspendue au-dessus des peuples noirs comme une apocalyptique épée de Damoclès. Je lui conseille de poursuivre la lecture de mon livre, afin de pouvoir me juger sur pièces.

Il ne tardera pas à apprendre, par exemple, que, en 1966, dans un village de l'Ouest camerounais appelé Tombel, au moins cinq cents paysans, femmes et enfants compris, surpris dans leur sommeil, furent exterminés en une seule nuit par la soldatesque du chef de bantoustan Ahmadou Ahidjo, encadrée de conseillers techniques français (israéliens peut-être, selon certains observateurs), sans que ce nouvel Oradour, dûment annoncé, provoquât le moindre étonnement dans la presse d'une puissance

chrétienne dont c'est trop peu dire que, de son propre aveu, elle sert de mentor au Cameroun<sup>3</sup>.

Cette autre considération devrait aider le lecteur à ne pas succomber à l'intoxication souterraine me présentant depuis la saisie de mon livre comme un ambitieux intéressé à « calomnier le président Ahmadou Ahidjo » : mes adversaires, pourtant puissants, n'ont jamais eu le courage de soumettre mon ouvrage à l'arbitrage d'un tribunal, en m'intenant un procès. C'était pourtant la procédure la plus simple, et le pouvoir aurait dû être d'autant plus moralement tenu d'y recourir qu'il y allait de la crédibilité d'un discours pléthorique sur l'aide et le droit des peuples à disposer de leur destin. Mais, experts de l'intrigue, chasseurs de l'ombre, mes ennemis redoutent comme la peste tout débailage public et les risques d'un scandale qui effaroucherait les âmes délicates. Je ne crains pas que ces gens-là, si désireux pourtant de me réduire au silence, poussent jamais le goût du suicide jusqu'à solliciter la justice. S'ils doivent se résoudre un jour à une tentative conséquente, ce serait l'assassinat. Un cadavre de plus parmi les centaines de milliers qui jalonnent déjà les avenues du pouvoir du triste Ahmadou Ahidjo.

Ils s'empressèrent donc, avec leur bravoure habituelle, de faire interdire et saisir mon livre à peine mis en vente. Le lecteur aimerait peut-être connaître les détails de cette peu glorieuse affaire.

### **Saisissons, saisissons, il en restera toujours quelque chose...**

J'avais demandé à mes amis de me conserver le secret sur mon travail. Ma femme, elle, n'avait nul besoin d'une telle recommandation, familiarisée déjà, par les longues années de notre vie commune, avec les contraintes de cette guerre multiforme menée par les Camerounais contre le néocolonialisme. Lorsque le Dr Louis-Paul Aujoulat, ancien missionnaire au Cameroun, ancien député au Palais-Bourbon élu par le deuxième Collège à Yaoundé, pour l'heure éminence grise d'Ahmadou Ahidjo et l'un des membres les plus actifs du lobby des rois nègres, eut enfin vent de l'existence de mon livre, le manuscrit à peu près achevé allait être porté à l'éditeur. Encore le père Joseph d'Ahmadou Ahidjo ne sut-il jamais avant la publication de l'ouvrage quelles en étaient la nature et l'ampleur, ni même si j'avais trouvé un éditeur.

Quelques semaines avant la parution du livre, c'est-à-dire environ vers la mi-mai 1972, un inspecteur des Renseignements généraux prit l'habitude de venir l'après-midi dans l'appartement de Darnétal, près de Rouen, où nous habitons. Un étonnant hasard voulut qu'il me trouvât absent lors de ses premières visites et qu'il ne pût donc s'entretenir qu'avec ma femme, lui posant, sur les activités littéraires de son mari, sa nationalité, sa profession, des questions embarrassées et confuses auxquelles il était aisé à ma femme de se dérober, en prenant pourtant soin de ne pas rabrouer le fonctionnaire dont il importait de connaître la mission exacte. À en juger par son attitude empêtrée et même plutôt craintive, l'inspecteur, à ce stade du moins, avait reçu pour toute consigne de se montrer, le lobby nourrissant l'espoir que cette seule pression psychologique suffirait sans doute à m'intimider et m'amènerait pour ainsi dire spontanément à renoncer à la publication de mon livre : en Afrique, par exemple, il en faut bien moins pour en obtenir bien plus.

Quand enfin je rencontrai le brave pandore de province, peu familiarisé à l'évidence avec les

---

3 Voici une information très significative parvenue récemment en France, de source privée. Au mois de septembre 1976, à Mbandjock, petite ville du Centre-Sud du Cameroun, les ouvriers africains d'une importante usine fabriquant du sucre et à capitaux européens se mettent en grève pour demander un relèvement de leurs misérables salaires - ou au moins leur ajustement, fût-il partiel, au renchérissement galopant du coût de la vie. Le directeur blanc procède au lock-out et fait le mort, conformément à une tactique observée ici universellement par les patrons blancs, dans l'espoir de laisser pourrir la situation. Après de longues semaines, l'exaspération des travailleurs est à son comble. Ils organisent une manifestation devant l'usine, qu'ils ne tardent pas à cerner. Se sentant menacés, le directeur et l'encadrement blancs montent alors sur le toit d'un bâtiment de l'usine et se mettent à tirer à coups de fusil sur les manifestants, parmi lesquels ils font des dizaines de morts et des centaines de blessés. L'épisode suivant montre bien le climat de type Soweto régnant dans le pays : quand l'armée camerounaise intervient enfin, c'est pour rétablir l'ordre et évacuer le patron et l'encadrement européens aussitôt renvoyés en France, sans avoir été jugés. Deux mois plus tard, quand « les esprits se sont calmés », un autre directeur et de nouveaux cadres blancs débarquent, procèdent à l'embauche de nouveaux travailleurs noirs, puisés dans la fantastique réserve locale de chômeurs. Le travail reprend. Et vive le profit capitaliste !

Autre anecdote : il y a quelques jours, nous recevions, ma femme et moi, dans notre appartement de Rouen, un étudiant français qui revenait du Cameroun où il avait séjourné librement, sans s'encombrer d'aucun cicérone. De son propre aveu, l'image typique qu'il garde de ce pays, c'est celle d'un commerçant grec frappant violemment un Noir avec son mètre pliant, à Ambam, près de la frontière du Gabon. Le nom du bourreau, un certain Kritikos, l'a beaucoup marqué, parce que c'est celui que je donne à un personnage de je ne sais lequel de mes romans.

missions politico-psychologiques, il m'intimida bien moins que je ne lui tirai les vers du nez. D'ailleurs, dès que ses assiduités commencèrent à nous lasser, nous n'eûmes point besoin de faire un éclat pour le convaincre que nous l'avions assez vu.

Nous sommes alors environ le 10 juin 1972. Peu après, des bonnes feuilles de mon livre paraissent dans un numéro spécial de la revue *Partisans*. Le lobby, qui est lent mais non pas dépourvu d'intelligence, a pu en déduire que l'ouvrage, s'il devait être publié en volume, paraîtrait chez François Maspero. D'autre part, le préfet de Seine-Maritime, bras séculier du lobby à Rouen, ancien fonctionnaire du Sdece, a peu apprécié la manière dont nous avons congédié le pandore des Rg. En homme que rien ne trouble, il met sur la piste cette fois deux fins limiers du commissariat dont dépend le lycée Corneille, où j'enseigne. Ce sont M. le Commissaire de police soi-même, et un de ses inspecteurs, tandem classique caricaturé par tant de bandes dessinées.

Un après-midi, ces messieurs vinrent donc me cueillir au lycée à la sortie des cours et, avec le strict minimum de courtoisie, m'intimèrent l'ordre de les suivre dans une salle inoccupée ; là, ils déclarèrent sans façon avoir été envoyés par M. le Préfet pour vérifier mes papiers.

Les quelques documents que j'extirpais cérémonieusement de mon portefeuille plutôt crasseux et que je leur tendais au fur et à mesure ne leur fournissaient certes pas la clé du problème qui, je le voyais bien, troublait cette fine équipe : étais-je ou n'étais-je pas étranger en France ? Autrement dit : oui on non, pouvait-on légalement interdire et saisir mon livre dès qu'il paraîtrait ? N'étant pas moi-même doté d'une science à toute épreuve sur ce point, et malgré ma bonne volonté, je ne pus leur être d'un grand secours. Nous nous quittâmes après une demi-heure environ d'une conversation dont l'exquise urbanité honorerait les annales de la France-terre-d'accueil.

Je ne fus guère étonné, au début de la soirée du même jour, de voir la paire se profiler à l'entrée de l'appartement familial de Darnétal : les deux policiers désiraient jeter un coup d'œil, comme ils disaient, sur un document dont je leur avais parlé au lycée, sans évidemment pourvoir le leur montrer, un passeport incontestablement français, mais largement périmé. L'ayant soigneusement examiné, ils s'en furent, tout aussi perplexes qu'à l'issue de notre précédente rencontre au lycée.

Mais que pèsent les scrupules de modestes fonctionnaires de province au regard des volontés du lobby esclavagiste à Paris ? Louis-Paul Aujoulat, qui passe pour un expert des problèmes africains, n'a pas de mal durant les jours suivants à dissiper les doutes du ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin.

Mis en vente le lundi 25 juin 1972, *Main basse sur le Cameroun* était l'objet d'un arrêté d'interdiction paru au *Journal officiel* du samedi 30, à l'heure où, innocemment, nous emmenions nos enfants à la campagne - pour de longues semaines de paix, pensions-nous. Le livre devait être saisi le lundi 2 juillet chez François Maspero, l'éditeur. Le prétexte avancé par le pouvoir pour justifier ces mesures est devenu classique sous la Cinquième République<sup>4</sup> ; il a servi, à plusieurs reprises, contre François Maspero, presque toujours pour bâillonner des écrivains noirs originaires d'Afrique, entraînant ce résultat plutôt cocasse que, en France depuis près de deux décennies, n'importe qui peut élucubrer et pérorer à plaisir sur l'Afrique noire, même des radoteurs proches du gâtisme tels que les Cornevin, les Gilbert Comte et autres ethnologues spécialisés dans le ngondo cher à feu Tombalbaye - à l'exception de ceux qui y ont sans doute la meilleure qualité, étant nés en Afrique, au milieu d'Africains et y ayant grandi, parfois travaillé, comme Cléophas Kamitatu.

En se servant de cette arme, il est vrai que le lobby négrier entravait efficacement la diffusion de la vérité ; il est vrai qu'il sabotait avec succès une maison d'édition haïe de la droite qui, manifestement, souhaite la voir disparaître. Il pouvait donc se frotter les mains et rire sous cape. Mais il ne laissait pas non plus de trahir de la confusion mentale, témoignage elle-même d'un trouble confinant à la panique.

Des dizaines d'Africains se trouvaient alors exactement dans ma situation, mais c'étaient de petits chouchous du lobby, et personne ne serait allé leur contester la nationalité française ou les inquiéter autrement. Et si, plutôt que de dénoncer les crimes d'une marionnette de Foccart, j'avais publié un

---

4 « Ouvrage de provenance étrangère. » Il paraît qu'une vieille loi du XIX<sup>e</sup> siècle, modifiée en 1939, et visant à l'origine la propagande allemande en Alsace-Lorraine, donne au ministre de l'Intérieur toute latitude pour interdire et saisir tout ouvrage « de provenance étrangère ». Une interprétation abusivement extensive de l'expression « de provenance étrangère » permet au pouvoir de l'appliquer en particulier aux ouvrages ayant pour auteur un étranger, compte non tenu ni de son domicile habituel ni de son statut particulier. Il n'est pas exclu, après sa défaite, que la Cinquième République se garde désormais de l'usage inconsidéré de cette ficelle, auquel elle avait fini par s'abandonner avec une réelle impudicité.

vibrant dithyrambe du socialisme mystique élaboré par les deux héros Pompidou et Senghor à l'époque où ils préparaient Normale Sup' dans une khâgne aristocratique de Paris, au lieu d'exposer mon livre à une interdiction assortie d'une saisie et de me voir contester la nationalité française sans préjudice d'une expulsion du territoire français, qui peut sérieusement douter que je me serais vu décerner un grand prix de l'Académie française ?

Mais le lecteur, qui s'interroge sur ma personnalité, voudrait sans doute fort légitimement être éclairé. L'administration coloniale française a toujours excellé dans l'art d'embrouiller les statuts personnels de ses indigènes en des textes inextricables, qu'elle interprétait chaque fois différemment, mais toujours suivant les commodités de sa politique du moment. Et même, jusqu'à une date récente, bien après les indépendances, nombre de hauts fonctionnaires africains, servant dans leurs pays d'origine devenus en principe des États étrangers, continuaient à émarger au budget de l'État français : cette situation hautement ambiguë permettait à la Coopération de les tenir à sa discrétion et, au besoin, de les manipuler à son gré.

Né au Cameroun, pays alors administré directement par la France, j'étais, en arrivant en France en 1951 pour y poursuivre mes études, sujet français muni d'un passeport français en règle, mais, il est vrai, dépourvu d'une carte d'identité nationale. En passant le concours du professorat de l'enseignement secondaire (Capes) en 1959, je m'étais retrouvé tout naturellement, je veux dire sans même savoir ce qui m'arrivait et sans avoir exprimé un vœu spécial, dans les cadres de l'Éducation nationale. Il faut dire que, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1960, date de la proclamation de l'Indépendance, c'est ce qui arrivait à tous les Camerounais devenant, par concours (ou après passage dans une grande école française) fonctionnaire de la catégorie A.

Au moment de l'Indépendance, c'est-à-dire en 1960, j'avais refusé de retourner dans mon pays, où chacun savait fort bien que je figurais sur une liste noire de marxistes dangereux à « neutraliser » d'une façon ou d'une autre : c'est si vrai que le conseil pressant de rester en Europe « au moins provisoirement » me fut adressé d'Afrique par certains membres de ma famille, bien informés des intentions du régime Ahidjo déjà dominé par les assistants techniques français d'extrême droite. Je m'attendais alors à ce qu'on me propose ici une procédure d'option ou toute autre formule similaire. Il n'en fut rien. Je n'y songeai plus.

Par la suite, j'avais été en proie à la folie bien connue des exilés, obsédés par l'évolution politique de leur pays d'origine et y cherchant les signes d'un changement prochain, mais médiocrement préoccupés de faire leur nid. D'ailleurs, il aurait suffi de ma préparation à l'agrégation des lettres classiques, un des concours les plus difficiles qui se puissent imaginer, particulièrement pour les candidats dont les études de licence ont été plutôt chaotiques et inégales, pour m'absorber entièrement, sans compter mon enseignement à plein temps. Je m'étais d'ailleurs marié en 1963, avec une femme professeur elle aussi, et candidate à l'agrégation. Nous avons eu trois enfants en trois ans. Aussi avais-je été de très longues années sans voyager, si bien que ne s'était pas posé à moi le problème de papiers en règle, donc de ma nationalité. Je pouvais donc me figurer, naïvement il est vrai, mais très légitimement et très cartésienement, qu'en demeurant dans les cadres français de l'Éducation nationale après l'indépendance de mon pays, j'avais en quelque sorte opté implicitement pour la nationalité française.

Cette interprétation avait du reste, selon moi, été confirmée par le fait que, admis enfin à l'agrégation des lettres classiques en 1966, soit six ans après l'indépendance de mon pays d'origine, j'avais été classé dans la liste des citoyens français.

Au mois de juin 1972 donc, c'est-à-dire quand paraît mon livre, je m'estime fondé à considérer que je suis de nationalité française, d'autant que le premier paragraphe de la loi de la fonction publique française stipule formellement que nul ne peut être fonctionnaire titulaire français s'il n'est de nationalité française.

L'argumentation du lobby esclavagiste, telle du moins qu'elle se dégage du mémoire adressé le 22 décembre 1972 par P. Somveille, directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur, au tribunal administratif de Paris, pour justifier l'interdiction et la saisie de *Main basse sur le Cameroun*, est, on s'en doute, bien différente. Alexandre Biyidi-Awala, le pseudo-Mongo Beti, auteur de *Main basse sur le Cameroun*, est né au Cameroun, dit P. Somveille, à une époque où ce pays, ancienne colonie allemande administrée il est vrai directement par la France, se trouvait sous mandat de la Société des Nations à la suite de la guerre de 1914-1918. Placé après la seconde guerre mondiale sous la tutelle des Nations



unies, et bien que toujours administré directement par la France, ce territoire n'en constituait pas moins un État potentiel. Le fait que le Cameroun n'ait point alors possédé des organes étatiques propres et, en particulier, des représentations diplomatiques et consulaires compétentes, et que ses ressortissants se soient vu munir alors, comme le pseudo-Mongo Beti arrivant en France en 1951 pour y poursuivre ses études, de certains documents réservés aux nationaux français, ne changeait rien à cette vérité fondamentale. Selon P. Somveille, un fait historique établissait définitivement la supériorité de cette argumentation : le Cameroun n'avait jamais été membre de l'Union française, instituée par la Constitution de 1946. Le pseudo-Mongo Beti n'aurait pu acquérir la nationalité française que par la naturalisation ; or, il n'existait nulle part de trace qu'il se soit plié à cette procédure.

Outre les falsifications grossières (par exemple, la non-appartenance du Cameroun à l'Union française), cette argumentation retentissait d'une ironie bien à l'image de l'instabilité des choses d'outre-mer, son inspirateur et sans doute même, au moins pour une large part, son rédacteur, le Dr Louis-Paul Aujoulat, ayant soutenu des thèses exactement inverses dans les années cinquante, alors que lui-même pied-noir natif d'Oran, à l'époque député du Cameroun élu par le collège africain, il représentait les Camerounais au Palais-Bourbon, et, à ce titre, se voyait régulièrement proposer un ministère ou un secrétariat d'État dans les cabinets qui se constituaient fréquemment, selon la tradition honorée sous la Quatrième République. Il sera ainsi ministre de la Santé dans le cabinet Mendès-France de 1954.

Il est vrai que le député et ministre des années cinquante parlait devant l'Onu où la France était accusée de colonialisme, et qu'il s'efforçait de faire prévaloir une thèse officielle classique selon laquelle les événements qui se déroulaient alors au Cameroun et qui entraînaient la mort de milliers d'hommes ne concernaient point les organisations internationales, ce territoire étant du seul ressort de la souveraineté française.

L'attitude du lobby négrier révélait surtout que, comme sous la colonisation, on continuait à tenter de manipuler les statuts des individus, à défaut de corrompre leurs consciences. J'avais été Français dans les années cinquante, c'est-à-dire à une époque où cela facilitait les évolutions publiques de Louis-Paul Aujoulat, député du Cameroun élu par le deuxième collège et, à ce titre, ministre d'un gouvernement français et porte-parole de celui-ci devant l'Organisation des nations unies. Dans les années soixante et soixante-dix, je ne pouvais plus prétendre à ce titre, non parce que mon pays, où je n'avais pas même remis les pieds depuis son indépendance, avait changé de statut international, malgré Louis-Paul Aujoulat d'ailleurs, mais tout simplement parce que l'ancien petit docteur de brousse, devenu l'éminence grise de son pupille d'hier, le petit Peuhl Ahmadou Ahidjo, se démenait maintenant comme un beau diable pour déblayer la voie sous les pas de son sanguinaire poulain en supprimant son opposition intellectuelle.

Comme on voit, c'était une affaire que seule la mauvaise foi du ministère de l'Intérieur, inspiré par le lobby négrier, pouvait s'évertuer à embrouiller.

Comment s'est-elle dénouée ?

Je m'étais contenté, à tort, de m'associer à l'action intentée contre le ministre de l'Intérieur par mon éditeur auprès du tribunal administratif de Paris. J'aurais dû engager parallèlement une deuxième action auprès d'un tribunal civil pour qu'il se prononce sur ma nationalité. Nous y aurions gagné du temps, et contourné ainsi les lenteurs habituelles du tribunal administratif de Paris, qui se révéla une nouvelle fois fidèle à sa réputation.

Cependant, voulant honorer, début 1974, l'invitation de me rendre au Canada, adressée par l'université de Halifax, j'avais obtenu de la préfecture de Seine-Maritime le renouvellement de mon passeport, à la condition toutefois qu'à mon retour du Canada, pour justifier la transformation de la mention « citoyen de l'Union française » en « Nationalité française », je dépose une déclaration de nationalité française au Palais de justice, entre les mains du juge d'instance compétent. Les fonctionnaires de la préfecture s'étaient montrés d'une extrême amabilité, et j'avais cru comprendre, en les écoutant, que cette déclaration, procédure instituée par une loi récente (datant de 1972, je crois) pour faciliter la solution de situations comme la mienne justement, ne devrait être qu'une formalité.

Sitôt revenu du Canada, je constituai, avec l'assistance du juge d'instance, un dossier de déclaration que je pus déposer dès le mois de juin 1974. Je croyais l'affaire terminée et n'y pensai plus.

Je fus donc très surpris en recevant, en décembre de la même année, un document à en-tête du ministère du Travail m'annonçant que ma déclaration n'avait pas été enregistrée, en attendant que

j'eusse fait la preuve de ma possession d'état de Français. C'était pour moi plus obscur que du chinois. Un détail de ce document avait frappé certains de mes amis auxquels je l'avais montré : il ne portait aucune signature. De ce fait, selon eux, il n'avait aucune valeur. Ils me conseillèrent d'écrire au bureau d'où venait ce document en exigeant qu'il soit, selon la règle, revêtu de la signature de celui qui en assumait la responsabilité. C'était toujours du temps de gagné. Vers février de l'année 1975, je reçus une longue lettre signée d'un juge d'instance de Rouen que je ne connaissais pas : il me faisait savoir, au nom du ministère du Travail, que mon exigence d'une signature sur le document litigieux n'était pas fondée en droit. En somme, remarquèrent fort judicieusement mes amis, le pouvoir judiciaire volait au secours du pouvoir exécutif à bout de ruses.

J'étais pris en quelque sorte au piège d'une sorte de terrorisme administratif, dans une sorte de Goulag de la corbeille à papiers. Je résolus de faire le mort et repartis dès le mois d'avril pour un voyage au Canada, au cours duquel je donnai une série de conférences dans plusieurs institutions universitaires ou privées, y malmenant plus que jamais le Papa Doc de Yaoundé. Quelque dix jours après mon retour, au mois de mai, j'apprends que je suis convoqué au commissariat du Port (spécialisé dans les problèmes des étrangers) pour remettre au fonctionnaire Y... tous les papiers français en ma possession, notamment mon passeport, le fonctionnaire Y... devant me fournir, en échange, une carte de séjour. Au commissariat du Port où je me rends accompagné de mon épouse, je m'entends déclarer par le fonctionnaire Y... que, étant, selon le ministre de l'Intérieur, de nationalité camerounaise, je devrai, sitôt nanti d'une carte de séjour, me mettre en rapport avec les autorités consulaires du Cameroun pour le reste. La manœuvre, bien prévisible, est tellement cousue de fil blanc que nous nous adressons des sourires de connivence, ma femme et moi. Il s'agit, pour ces messieurs du ministère de l'Intérieur et du Quai d'Orsay, de m'étrangler sans coup férir, en me livrant à la fantaisie d'Ahmadou Ahidjo et de ses assistants techniques issus de l'extrême droite française. Car, me mettre en rapport avec les autorités consulaires camerounaises, c'est évidemment faire acte d'allégeance au régime fasciste instauré par de Gaulle au Cameroun, auquel j'ai toujours refusé toute légitimité. C'est surtout faire ma soumission à des autorités brûlant de restreindre sinon d'annuler ma liberté de mouvement, alors que je dois me rendre dans quelques jours à Genève où un important producteur m'offre une heure de liberté totale à l'antenne de Radio-Genève, ma première aubaine de ce genre.

Avec une extrême urbanité, je déclare donc refuser de me dessaisir de mon passeport, ajoutant que, si, comme il semble, on prétend m'acculer à la situation d'avoir à choisir une nationalité, je me ferai un plaisir de consulter mes amis ainsi que mes propres goûts, mais certainement jamais le ministre de l'Intérieur dont je ne conteste par ailleurs nullement la sagacité. Je ne m'étais pas trompé, j'étais bien en plein Goulag administratif.

Non sans me surprendre toutefois, et comme s'il n'avait guère eu d'illusion sur sa mission, le fonctionnaire Y... enregistre courtoisement mes déclarations et se borne modestement à me les faire signer, ajoutant même que, de toute façon, j'ai trois mois pour faire appel du refus d'enregistrer ma déclaration de nationalité, précision que jusqu'ici personne n'avait cru utile de me donner.

Revenus à notre domicile, nous décidons, ma femme et moi, de prendre un avocat et téléphonons aussitôt à M<sup>e</sup> Roland Dumas, dont nous avons admiré l'énergie et la ténacité à l'occasion de l'affaire des micros posés par des policiers dans les locaux du *Canard enchaîné*. M<sup>e</sup> Roland Dumas est d'avis de faire appel de la décision de refuser d'enregistrer ma déclaration de nationalité et d'entamer la procédure dans les délais les plus brefs, c'est-à-dire, compte tenu du temps nécessaire à une information indispensable, dès le mois de septembre. Le dossier fut suivi par sa collaboratrice, M<sup>e</sup> Colette Auger.

À partir du jour où fut manifeste ma volonté de porter l'affaire devant les tribunaux, l'attitude de ces messieurs de la mafia et de leurs amis des ministères changea brusquement du tout au tout : eux qui, durant tout l'été, en répondant aux parlementaires qui, tels Pierre Joxe, étaient intervenus en ma faveur, avaient fait preuve d'une faconde et d'une arrogance à peine supportables, s'enferment soudain dans le mutisme. Ni aux organisations populaires qui se chargent de me défendre (Comité Mongo Beti, Sgen-Cfdt, Snes, Association française pour l'amitié et la solidarité avec les peuples africains, etc.), ni à la presse où paraissent quelques articles vigoureux au cours de l'automne et de l'hiver 1975-1976, les autorités concernées ne daignent plus exposer la justification de leur attitude. C'est que l'affaire n'a pu être contenue dans les ténèbres de l'administration, et les exécutants du lobby raciste ne peuvent plus compter sur l'impunité de bureaux anonymes de poussiéreux ministères ; en débordant sur la politique,

elle met en danger d'être démasqués certains démagogues habiles à se donner pour les protecteurs des libertés, et qui, en ce cas, n'hésiteraient guère à se désolidariser du lobby des roitelets nègres.

Cette couardise, qu'on ne lui avait pas connue en d'autres temps, allait particulièrement desservir le lobby à un moment décisif de l'affaire. Le procès devait d'abord venir devant le tribunal de grande instance de Rouen fin novembre ; le parquet demanda renvoi sur renvoi, et l'affaire ne put enfin être jugée que le 15 février 1976.

Pourquoi tous ces retards ? Pour ne pas brusquer le procureur, qui tentait, sans aucun succès, d'obtenir des ministères concernés les éléments indispensables à son réquisitoire (on dit en termes techniques : les réquisitions) : on lui faisait sans cesse des réponses évasives ; car on ne tenait ni à s'engager à fond, de peur de devoir supporter les effets d'un fiasco éventuel, ni non plus à se dédire, quitte à perdre la face, en renonçant purement et simplement au refus d'enregistrer ma déclaration, qui était à l'origine de tout ce tintamarre. Aussi, à l'audience, le procureur se rangea-t-il très loyalement et très sobrement aux arguments de mes avocats. Le lobby fut battu à plate couture.

Au mois de mai suivant, le ministre de l'Intérieur prenait un arrêté annulant celui de juin 1972 qui interdisait *Main basse sur le Cameroun*.

### ***Main basse sur le Cameroun, un ouvrage dépassé ?***

Cinq ans après la saisie de mon livre à peine mis dans le commerce, Paris a-t-il persuadé les populations camerounaises de se résigner à la tyrannie de l'homme de paille de de Gaulle, de Pompidou et, aujourd'hui, de Giscard d'Estaing ? Même convaincu que la perspective d'exterminer la moitié de ses enfants n'effraie point dans certaines sphères, ce petit pays, perdu dans l'immensité du continent noir et pour ainsi dire naufragé dans la tempête quotidienne de l'actualité internationale, n'a pas renoncé à résister à la sanglante dictature d'Ahmadou Ahidjo, dont, au contraire, le régime, comme l'écrivait le chef de l'opposition révolutionnaire, héritier de Ruben Um Nyobé, dans *Le Monde diplomatique* d'octobre 1976, se caractérise très exactement par une extrême faiblesse.

Après plus de dix-huit ans d'un pouvoir absolu et d'une répression implacable, que peuvent donc révéler, sinon l'extrême faiblesse du dictateur protégé par Paris, les très nombreuses arrestations de juillet 1976, consécutives à de simples distributions de tracts et atteignant jusqu'à de très hauts fonctionnaires du régime, sans épargner les très jeunes lycéens, les travailleurs au chômage et même des femmes enceintes, tous citoyens suspects de sympathie pour l'Upc, crime capital ?

Et que peut bien trahir, sinon une extrême faiblesse, la rage avec laquelle le ministre de l'Intérieur français, libéral avancé s'il en fut, s'acharne à nous empêcher d'informer l'opinion française de ces très graves événements, mettant en jeu toutes les astuces policières, tout l'arsenal de lois, décrets et autres arrêtés en sa possession pour entraver les activités d'un modeste comité, pareil à des centaines sinon des milliers d'autres créés en vue d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les victimes de la violence politique à travers le monde ?

Et que s'efforce donc de cacher, sinon une extrême faiblesse, la censure tatillonne et d'un autre âge sur laquelle le régime d'Ahmadou Ahidjo et de ses assistants techniques d'extrême droite semble compter désormais exclusivement pour endiguer l'explosion de conscience nationale en gelant la maturation de l'opinion locale ? Ainsi les voyageurs africains sont soumis à une fouille si humiliante que, selon des témoignages concordants, elle rappelle irrésistiblement les scènes auxquelles assistent avec stupeur les touristes blancs débarquant en Afrique du Sud. Quant à la surveillance dont la correspondance est l'objet, on s'en fera une idée en apprenant que l'auteur de ces lignes ne peut même plus recevoir de lettre de sa famille, la police interceptant systématiquement tout pli marqué de son nom. Dans ce pays si démuni, le régime est donc contraint de soustraire au développement des techniciens et des sommes qui y seraient à coup sûr décisifs pour surveiller la correspondance de quelques individus et les priver de toute information. Sans succès, Dieu merci, la parade étant à la mesure d'un cerveau d'enfant.

C'est que Ahmadou Ahidjo et ses assistants techniques venus de l'extrême droite française ont bien des choses à cacher, outre leurs innombrables et abominables crimes dont la liste s'allonge sans répit depuis près de vingt ans, sans que leur horreur le cède à la triste renommée des champions de l'apartheid, leurs professeurs secrètement admirés.

Le protégé de Paris doit surtout dissimuler une faillite économique à laquelle ce quasi-analphabète, trop confiant dans ses conseillers qui se donnaient en même temps pour les payeurs, était bien loin de

s'attendre, mais de l'inéluctabilité de laquelle les observateurs sérieux n'étaient que trop assurés, puisque ce lamentable aboutissement a été organisé dès le début de l'aventure par la nature même des rapports économiques et monétaires imposés par le protecteur à un partenaire fantomatique.

L'édition originale de mon livre évoquait, il y a cinq ans, une paupérisation en ville des populations camerounaises, plus particulièrement de la paysannerie qui en forme la grande majorité. L'expression, que le lecteur pouvait croire hyperbolique alors, paraît bien faible aujourd'hui. Qu'on en juge par cet exemple pris dans un domaine qui peut être un bon paramètre de l'évolution d'un pays sous-développé : l'investissement social. Bien modestes, mais réels sous la colonisation, les services de santé, par exemple, n'ont cessé de péricliter depuis l'indépendance pour s'effondrer purement et simplement il y a quelques années, comme l'attestent les observateurs les moins suspects de malveillance à l'égard du régime. Désormais, le malade qui vient se faire opérer dans un hôpital doit se munir lui-même de ses compresses, de sa couverture et même de ses propres médicaments, s'il peut en trouver. Mais le président, pour sa part, fait régulièrement soigner une affection chronique dans les meilleures cliniques françaises, au prix fort comme bien l'on imagine, et aux frais des misérables citoyens camerounais qu'un extrême dénuement n'exempte point d'impôts. C'est aussi cette très patriotique solution que le régime, très généreux avec l'élite de ses serviteurs, offre en cas de maladie, à tous ses dignitaires ainsi qu'à leurs familles, au sens africain, qui est le plus large possible.

Le démantèlement de l'embryonnaire système d'éducation laissé par la colonisation apparaît plus révoltant et plus scandaleux encore ; une privatisation méthodique, aux niveaux du primaire comme du secondaire, livre les enfants à diverses sectes chrétiennes de toutes nationalités comme à autant d'entreprises de charité auxquelles il faudrait plus que des effectifs avoisinant cent enfants par classe pour ôter une bonne conscience à toute épreuve. Mais les enfants des serviteurs de la dictature sont élevés avec soin, bichonnés dans des écoles réservées où enseignent des religieuses catholiques européennes.

C'est un trait constant de la situation politique et sociale de ce pays que, plus cruelle est la misère qui, telle une lèpre, ronge les masses, plus éclatants sont les privilèges d'une petite caste de parvenus, formant la façade africaine de l'édifice néocolonial et composant, familles et clientèles comprises, l'épine dorsale du parti unique, qui est aussi le parti pro-français. C'est, d'autre part, un phénomène caractéristique du complexe impérialo-culturel français, prêtant bien à la méditation sur les singularités de l'histoire, que le spectacle des représentants de cette France de droite, si experte à faire ostentation, devant les instances internationales, de sa culture, de ses lumières, de son expérience de nation millénaire, intimement acoquinés ici avec ce que l'Afrique peut offrir de plus répugnant, de plus corrompu, de plus archaïque, de plus stupide, cette même Afrique sur laquelle, comme par hasard, tentent aussi de s'appuyer MM. Vorster et Ian Smith.

On devine sans peine quelle abjection supprime d'une distorsion qui violente les traditions sociales authentiques et les aspirations profondes des Africains, abjection qui n'épargne aucune catégorie, aucune institution, et certainement pas l'Église catholique camerounaise, dont le tableau apparemment sombre tracé dans la première édition de mon ouvrage se révèle cinq ans plus tard comme une esquisse bien rose, au regard de la réalité. Ne se chuchote-t-il pas là-bas, par exemple, au milieu d'une indifférence à peine égrillarde que, sous la pression d'on ne sait quelle mystérieuse autorité morale, des religieuses se sont pliées à la fantaisie d'importants dirigeants politiques ? Le temps n'a fait qu'aggraver le conflit d'intérêts mis à nu par l'affaire Albert Ndongmo et qui mine, irrémédiablement semble-t-il, le clergé africain partagé entre une faction conservatrice, émoustillée par les subsides pourtant bien maigres de l'Occident et résignée à laisser la prééminence aux missionnaires, si discrédités soient-ils aux yeux des populations, et une aile marchante de jeunes Turcs désireux de prendre fermement en main le destin des communautés africaines et de coller à la jeunesse scolarisée et aux foules de chômeurs dont elle sent monter la colère<sup>5</sup>.

---

5 Un jeune intellectuel, originaire de Mbalmayo comme moi, résidant habituellement dans la région parisienne, était allé passer l'été 1976 au pays. Arrivé au village, il apprend qu'un membre de notre lignage, personnage jeune et vif, mais au demeurant parfaitement inoffensif, est en prison pour avoir eu un échange de mots peu amènes avec un prêtre camerounais. Celui-ci, comme un vulgaire seigneur féodal, est allé se plaindre auprès du commissaire de police de Mbalmayo qui, sans autre forme de procès, a fait emprisonner le jeune paysan à la grande gueule. Parallèlement à ses démarches visant à libérer son frère de lignage, comme le lui demandent les villageois, le voyageur se rend auprès de l'évêque africain de Mbalmayo, devant lequel il dénonce avec candeur l'attitude peu évangélique du prêtre qui a fait

Si des changements se sont produits au Cameroun depuis la première parution de mon livre en juin 1972, ce n'a pu être que dans le sens du pire. Je ne puis m'empêcher d'en voir un indice dans les avanes de personnages tels que Thomas Melone, naguère enfant chéri du régime, perle de son intelligentsia de scribes accroupis et mendiants, aujourd'hui en exil après avoir été ignominieusement chassé de l'université, à la suite d'une obscure contestation portant sur son salaire. Voilà une affaire qui atteste, s'il en est besoin, que de moins en moins de Camerounais échapperont désormais à la cruelle nécessité de prendre parti, nettement. Il serait bien étonnant qu'une telle clarification se fit au bénéfice du dictateur imposé au Cameroun par le corps expéditionnaire français de 1960-1963.

Seuls les sourds et les aveugles peuvent se figurer aujourd'hui qu'après tant de sang versé pour leur liberté, après tant d'épreuves endurées pour leur dignité, après tant de rêves avortés de prospérité et de bonheur, les Camerounais accepteront encore longtemps de s'accommoder d'aucun protectorat ni d'aucun détournement de leur labour ou de leurs ressources.

### **Le rôle de *L'Humanité* pendant le procès Ouandié-Ndongmo**

Qu'on me permette d'évoquer, pour finir, un point ou plutôt un détail de mon livre qui a donné lieu à une sourde polémique. On s'est demandé de plusieurs côtés pourquoi j'ai omis de mentionner, dans mon étude du comportement de la presse française pendant le procès Ouandié-Ndongmo, l'attitude très diversement appréciée de l'organe du Parti communiste français, *L'Humanité*. Certains, qui avaient des critiques d'ordre idéologique, je n'ose dire de vieux comptes à régler avec le Pcf, ont cru déceler dans mon abstention de la timidité et même de la complaisance. D'autres, au contraire, ont cherché dans cette réserve qui leur a paru injustifiable le signe d'une grave incompréhension à l'égard du parti de la classe ouvrière.

Et d'abord pourquoi m'être attaché à analyser les commentaires de la presse française ? Je ne me suis sans doute pas suffisamment expliqué sur mes intentions. D'une part, il me tenait à cœur de mettre en évidence la dérision d'une pseudo-indépendance qui, en dix années, n'avait pas pourvu les Africains d'une modeste tribune pour y faire entendre, au cours d'un drame qui les concernait tant, une voix authentique, c'est-à-dire un point de vue qui ne fût pas suspect de relayer simplement le discours banal de la domination occidentale. Au moment même où un tribunal militaire comprador où ne siègent que les marionnettes noires choisies par des agents de Foccart prononce la condamnation à mort d'Ernest Ouandié, d'Albert Ndongmo et de leurs compagnons, tous les Camerounais politiquement avertis ont la bouche gonflée de colère et de mépris, mais il leur faut ravalier ces sentiments parce que les seuls comptes rendus qu'ils peuvent lire de la mascarade dont le palais de justice de Yaoundé est le théâtre leur sont apportés par des journaux français qui, dans l'ensemble, s'efforcent, avec plus ou moins de subtilité, de justifier cette ignominie.

Non que les Camerounais n'aient pas essayé de créer leur propre presse, pauvre certes, mais fort abondante au début de l'indépendance, répartie en une centaine de titres, mais exposée aussitôt aux effets de la dictature et de la répression frappant les organisations populaires liées à l'Upc, autant dire la grande majorité des militants politiques et syndicalistes. Ainsi écrasée sans pitié, cette presse nationale se réduisait au moment du procès à quelques feuilles gouvernementales, aussi insipides qu'imbéciles, ainsi qu'à deux ou trois journaux confessionnels contraints à la complaisance, parce que perpétuellement menacés de représailles au moindre signe d'indépendance.

Cette évolution a eu pour résultat de laisser le champ libre aux journaux français qui détiennent ici un véritable monopole, étant les seuls à offrir l'information la moins méprisable au demi-million de Camerounais, ministres, cadres, hauts fonctionnaires, intellectuels, employés, étudiants et lycéens si avides de l'actualité qu'ils sont prêts à se la procurer à prix d'or, comme toujours dans un pays

---

emprisonner un pauvre bougre de paysan. Dans sa réponse, l'évêque juge l'affaire tout à fait normale, estimant que la prison sans jugement n'est point un sort trop cruel pour un homme qui respecte si peu le clergé ! Sous la colonisation aussi on emprisonnait de la même façon les paysans bantous qui avaient osé invectiver un missionnaire, estimant que ce n'était pas là un sort trop cruel pour des gens qui respectaient si peu les Blancs. Autrement dit : la caste s'est substituée à la race comme objet de vénération imposé aux masses. Le résultat est d'ailleurs toujours le même, c'est-à-dire l'oppression du petit peuple pour la plus grande prospérité du capitalisme et de son protégé Ahmadou Ahidjo. Curieux apôtres du Christ, tellement soucieux de leur sécurité, si préoccupés des avantages du pouvoir temporel qu'ils s'empressent de s'abriter frileusement derrière les bourreaux sanglants d'un peuple sans défense.

d'obscurantisme. Quel plus bel exemple de l'aliénation des Africains d'un pays francophone : les autochtones viennent s'abreuver avec avidité dans les publications qui, dans l'ensemble, leur offrent une vision du monde où ils n'ont point de place, sinon comme esclaves. Car, comme par hasard, les journaux français qui se diffusent avec le plus de facilité dans cette République « francophone » sont des journaux de droite ou d'extrême droite, tels que *L'Aurore*, *Le Parisien libéré*, *Le Figaro* et, plus malaisé à situer pour un Africain, *Le Monde*.

D'autre part, l'examen des commentaires de la presse française à propos d'un événement tel que l'affaire Ouandié-Ndongmo présentait le double intérêt de révéler une quasi-unanimité nationale trop rare pour ne pas laisser perplexe, et surtout une tartufferie consistant au fond à encourager le meurtre d'opposants politiques dans une véritable République bananière où, à l'évidence, l'indépendance a laissé intacte la domination de la France. L'ironie de l'actualité a voulu que le procès de Yaoundé se déroule au lendemain de ceux du Burgos et de Leningrad, qui avaient vu l'opinion publique française, précédée par sa presse plus courageuse que jamais, se lancer dans une véritable croisade contre l'oppression et la tyrannie, où qu'elles s'exercent. Cependant, la parodie de justice du Cameroun ne souleva aucune émotion ici, il fallut attendre une autre farce judiciaire, ayant pour théâtre la Guinée de Sékou Touré, pour voir la France des médias sinon des populations se réveiller à nouveau. Il a donc suffi de la *realpolitik* d'épicier instaurée par de Gaulle en Afrique noire pour détraquer la mécanique supposée de cartésianisme de l'intelligence française.

Il ne pouvait donc être question d'une analyse exhaustive des publications françaises et de distribuer équitablement l'éloge et le blâme. Je me proposais d'illustrer cette vérité, formulée ici et là dans mon livre, que, quand il s'agit de l'Afrique noire, les clivages gauche/droite, libéraux/conservateurs deviennent brusquement caducs en France pour faire place à un complexe obscur, mélange inquiétant de paternalisme paranoïaque et de sadomasochisme, qui doit servir de toile de fond à tous les crimes passionnels. Pour cela, je n'avais besoin que de clouer au pilori quelques publications réputées dont la trahison à l'égard d'idéaux affichés de gauche était la plus flagrante ou, inversement, d'en mentionner d'autres où les qualités de cœur du rédacteur en chef avaient eu raison, en cette occasion, d'options notoirement droitières, sinon racistes.

L'organe du Pcf qui, tout au long de l'affaire Ouandié-Ndongmo, a mis en pratique les principes de solidarité internationaliste dont il s'est toujours réclamé, qui n'a eu à aucun moment une attitude scandaleuse de retrait ni d'héroïsme insolite, ne méritait donc ni l'excès d'honneur d'un éloge exceptionnel ni, encore moins, l'indignité d'une dénonciation, ainsi qu'en témoignent les citations qu'on va lire.

Le 24 décembre 1970, *L'Humanité* publie un article qui doit préparer l'opinion française à bien apprécier la signification du procès de Yaoundé et dont j'extrais ces lignes :

« [...] La façon dont ce procès a été préparé, le refus des autorités camerounaises de respecter les garanties ordinaires de la justice rendent légitimes les appréhensions de tous ceux qui, à juste titre, se préoccupent du sort des accusés...

Ernest Ouandié est le dernier des dirigeants historiques de l'Union des populations du Cameroun, la plus ancienne des organisations politiques camerounaises et qui est demeurée fidèle à ses options initiales pour l'indépendance véritable du pays réuni. Contrainte à la lutte armée en 1955, l'Upc forme des maquis dont Ruben Um Nyobé prend la direction. [...] Après la mort de Ruben Um Nyobé et de Félix Moumié, Ouandié dirige la lutte armée à partir de 1961 jusqu'à son arrestation le 21 août 1970. [...] Quant à Mgr Ndongmo, évêque de Nkongsamba, accusé d'avoir eu des contacts avec Ouandié et d'avoir participé à un complot comportant l'assassinat du président Ahidjo, il apparaît avant tout comme un homme qui a cherché à développer économiquement la région qu'il contrôlait et lui assurer une certaine indépendance vis-à-vis des grandes sociétés coloniales en place, ce qui n'a pas été sans lui valoir de solides inimitiés. [...]

Ce qui est certain, par contre, c'est que les autorités camerounaises n'ont jusqu'à présent fourni aucun détail sur l'instruction judiciaire qui a eu lieu avant le procès. De même - et malgré toutes les démarches entreprises en ce sens - elles s'opposent à ce que les avocats régulièrement commis par les inculpés puissent se rendre au Cameroun. C'est le cas notamment de M<sup>e</sup> Jean-Jacques de Felice qui doit défendre Ernest Ouandié et qui n'a pu encore obtenir le visa pour Yaoundé, où l'état d'urgence est permanent depuis dix ans. [...]

Tous ces faits, ajoutés à celui que la seule ‘preuve’ du complot fournie jusqu’à présent est une bande magnétique visiblement trafiquée dans les locaux de la police, incitent le Comité international de défense à alerter l’opinion publique, à intervenir afin que ce procès ne se termine pas par l’irréparable. »

On ne saurait imaginer éclairage plus ferme ni meilleure mise en perspective des données essentielles de l’affaire, et cela au moment même où tel détenteur parisien du magistère démocratique s’ingéniait, lui, à semer la confusion dans les esprits.

Le 7 janvier 1971, *L’Humanité* annonce en bonne place les condamnations à mort prononcées par le tribunal militaire à l’encontre d’Ernest Ouandié, d’Albert Ndongmo et de leurs quatre compagnons, non sans indiquer dans quelle atmosphère contrainte et d’arbitraire se sont déroulées les audiences. L’organe du Pcf ne manque pas d’insister sur la menace d’une exécution publique pesant sur Ernest Ouandié et ses deux camarades comme lui militants révolutionnaires.

Le numéro du 8 janvier reprend ces mêmes informations avant d’évoquer assez longuement les interventions faites auprès de diverses autorités concernées par les organisations démocratiques françaises : Cgt, Pcf, Psu, Cir, Mrap, Lica, Ligue française des droits de l’homme, Mouvement d’action judiciaire, Mouvement du christianisme social, etc.

Le 9 janvier 1971, *L’Humanité* qui, à l’évidence, s’est lancé dans une campagne en vue de sauver de la mort les six condamnés de Yaoundé, donne une large place à la conférence de M<sup>e</sup> Fadilou Diop, avocat sénégalais régulièrement constitué comme défenseur par la femme d’Ernest Ouandié, qui, à peine débarqué au Cameroun, en avait été aussitôt chassé par la police d’Amadou Ahidjo. M<sup>e</sup> Fadilou Diop fait remarquer entre autres vérités : « Si le dossier était clair, on aurait laissé les avocats de l’extérieur le consulter. Je n’ai pu voir le dossier parce qu’il contenait des choses qu’on ne pouvait retenir ou ne retenir qu’en partie [...]. La procédure a été menée au mépris des droits de l’homme et, quand on vient nous dire que les choses se sont passées régulièrement, cela fait souffrir. »

Le 11 janvier, long texte très didactique mais extrêmement clair et ferme de Robert Lambotte.

Le 15, l’organe du Pcf annonce, avec, pour le titre, les caractères pathétiques qui conviennent, que, comme il fallait s’y attendre, Ahmadou Ahidjo a refusé la grâce des révolutionnaires condamnés par le tribunal militaire.

Le 16 enfin, le journal, utilisant dans le titre des caractères de même dimension que la veille, annonce que le président de l’Upc et ses deux camarades révolutionnaires ont été exécutés sur la grande place de Bafoussam.

André Wurmser, un peu en retard, publie le même jour un billet d’où j’extraits ceci :

« Six adversaires politiques d’Ahidjo, président du Cameroun, ont été condamnés à mort. Nombreux ont été, en France et dans le monde, ceux que cette rigueur et cette vengeance ont émus, et qui ont demandé la grâce des opposants. Ahidjo a ordonné que trois d’entre eux soient exécutés.

L’indignation, l’espoir de sauver, malgré tout, ces trois vies humaines, n’ont pu manquer, n’est-ce pas, de soulever la presse française ? Qui donc ignore sa générosité, sa sensibilité aux procès politiques, et plus encore, bien sûr, à ceux que couronneraient trois peines capitales ?

Eh bien, non. La décision d’Ahidjo n’est évoquée dans aucun des neuf articles de la première page du *Figaro* ; elle ne figure ni dans le sommaire de *L’Aurore*, qui titre sur des hold-up, ni dans le sommaire de *Combat*, dont le cœur est pourtant plus à gauche que personne ; *Le Parisien libéré* titre sur un fait divers et sur un concours, *Paris-jour* sur les amours de la Callas... Un seul journal a pourtant jugé que la terrible décision concernant ces trois hommes méritait sa première page, un journal, un seul.

Le nôtre... »

Que ce soit le dernier mot de cette préface<sup>6</sup>.

---

6 La vérité serait si incomplète si je ne signalais la très surprenante inertie témoignée par la Section française d’Amnesty international à l’égard des scandaleuses et permanentes violations des droits de l’homme au royaume d’Amadou Ahidjo. Malgré les liens particuliers unissant les gouvernements français et camerounais et qui devraient rendre la section française d’Amnesty particulièrement vigilante, c’est à la menace d’une campagne brandie par Amnesty-Canada que l’on doit la libération de Mgr Albert Ndongmo après cinq ans de détention. Non que l’information manque à Amnesty-France : je parle d’expérience, m’étant toujours fait un devoir de l’alerter quand de mauvaises nouvelles filtraient du Cameroun, comme la récente vague d’arrestations, commencées en juillet 1976, et qui se poursuivent encore en ces premiers mois de 1977. Mais, connaissant la puissance, l’audace et le manque de scrupules de la nouvelle mafia, ce n’est pas insulter cette organisation humanitaire réputée que de soupçonner le lobby protecteur des rois nègres d’exercer sur elle des pressions sans doute irrésistibles.

### Livres lus

Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa : KAMERUN ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971. 740 pages, La Découverte, janvier 2011, 25 €

Ce livre, fruit de quatre années de travail et dont on attendait la parution depuis janvier 2010, apporte une contribution très importante à l'histoire de la décolonisation française. Depuis un demi-siècle une lourde chape de silence a enseveli l'histoire du Cameroun, livrée à la seule désinformation officielle. C'est cette chape qui est levée avec cette parution.

L'enquête présente le bilan de recherches dans les archives gouvernementales françaises et camerounaises, celles de la rébellion ayant évidemment disparu en quasi totalité. S'y ajoutent des entretiens avec les ultimes témoins survivants. On voit alors émerger un tableau effrayant de ce que le Cameroun a vécu en ces années de feu.

Alors que le gouvernement camerounais, successivement celui de Ahmadou Ahidjo puis de son adjoint Paul Biya, a tout fait pour priver les Camerounais de leur mémoire, faisant interdire en France, en 1972, par le ministre de l'intérieur, à l'incitation de Foccart, le seul écrit qui levait le voile *Main basse sur le Cameroun* de Mongo Beti, ce lourd document de plus de 700 pages fournira aux Camerounais l'occasion de se réapproprier leur histoire niée, pour pouvoir sortir de la situation de peuple zombie qui a fait d'eux les victimes décervelées de 50 ans de dictature néocoloniale.

---

### Fiche de cotisation 2012

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Montant de la cotisation : 10 000 Fcfa

Don :

Total :

Ou 25 dollars ou euros

Mode de règlement :  espèces  chèque bancaire, postal

Date :

Signature de l'adhérent :

Correspondants : Europe : O. Biyidi, 23, rue Daliphard, F – 76000 Rouen

e-mail : [odile.biyidi-awala@cegetel.net](mailto:odile.biyidi-awala@cegetel.net)

Amérique : A. Kom, Holycross, One College st, Worcester MA 01610, 2395 USA

e-mail : [akom@holycross.edu](mailto:akom@holycross.edu)

L'envoi du bulletin est fait à tous les adhérents, par mail ou par poste. Ceux qui désirent recevoir les bulletins précédents peuvent en faire la demande.



Nous disposons, à la librairie Des Peuples Noirs, BP 12405, à Yaoundé, Cameroun et aux Éditions des Peuples Noirs, 82, avenue de la Porte des Champs, 76000 Rouen, France, de collections de la revue *Peuples Noirs peuples Africains*. Prix, 50 000 FCFA à la librairie, 150 € port compris aux éditions.